



# Inscription en ligne des enfants - Informations importantes pour les parents d'enfants en garderie éducative

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) met en place l'inscription en ligne des enfants pour les parents dont les enfants fréquentent une garderie éducative - à temps plein, à temps partiel, avant ou après l'école. Ces informations sont accessibles par le biais du Portail des parents, un outil en ligne sécurisé. Le Portail des parents est un " guichet unique " qui vous permet de communiquer avec le MEDPE tout au long du parcours éducatif de votre enfant, depuis son inscription dans un établissement de garderie éducative agréé jusqu'à sa 12e année. Toutes les informations dont vous avez besoin, et à un seul endroit.

L'inscription en ligne établira les bases de la réduction des frais de garde pour les parents et orientera les futurs programmes de financement et de soutien au Nouveau-Brunswick.

## Comment cela va-t-il fonctionner?

À partir de maintenant, chaque enfant du Nouveau-Brunswick qui fréquente un établissement de garderie éducative agréé devra être inscrit sur le Portail des parents. Cela permettra à votre enfant de recevoir un numéro d'éducation du Nouveau-Brunswick (NENB). Il s'agit d'un numéro unique attribué à chaque enfant qui fréquente un établissement de garderie éducative agréé ou une école et qui le suivra tout au long de son parcours éducatif.

Votre établissement de garderie éducative lancera le processus d'inscription en ligne et vous enverra un courriel confirmant les détails de votre inscription. Ce sera le cas, que votre enfant soit nouveau dans l'établissement ou qu'il le fréquente depuis un certain temps. Une fois que vous aurez reçu le courriel, vous devrez créer un compte sur le Portail des parents et confirmer les modalités de service de garde de votre enfant. C'est simple et rapide. Si vous changez d'établissement à l'avenir, votre nouvel établissement de garderie éducative vous enverra une nouvelle offre d'inscription de son établissement.

## Liste de vérification

Une fois que vous aurez reçu les informations d'inscription de votre établissement de garderie éducative, vous inscrirez votre enfant en entrant son :

- ✓ Nom
- ✓ Date de naissance
- ✓ Information sur l'assurance-maladie **ou**
- ✓ Numéro d'éducation du Nouveau-Brunswick (NENB) \*

\* Vous avez peut-être déjà ce numéro si votre enfant va à l'école. Il se trouve sur le bulletin scolaire de votre enfant.

## Les informations relatives à votre enfant sont sauvegardées de manière sûres et sécurisées.

Le Portail des parents est géré et maintenu par le MEDPE. Il s'agit d'un site sécurisé auquel ne peut accéder que le propriétaire du compte du Portail des parents, grâce à son nom d'utilisateur et à son mot de passe. Votre établissement de garderie éducative n'aura accès qu'aux informations relatives à l'entente d'inscription. Il s'agit des détails dont vous et la personne exploitante avez convenu, tels que le nombre de jours où votre enfant fréquentera l'établissement et les frais correspondants.

### À quoi d'autre sert le Portail des parents ?

Le portail des parents comprend un **répertoire en ligne** de toutes les personnes exploitantes de services de garderie éducative agréés au Nouveau-Brunswick.

Le portail vous permet de :

- Rechercher des établissements dans votre communauté.
- Voir leurs coordonnées et leurs rapports d'inspection
- Voir s'il y a des espaces disponibles
- Rechercher et de demander des subventions pour le service de garderie éducative

---

**Vous voulez en savoir plus ou vous avez besoin d'aide ? Communiquez avec nous.**

**Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 19 h 30 ou le samedi de 9 h à 13 h veuillez téléphoner au 1-888-762-8600 (numéro sans frais) ou nous envoyer un courriel à [EECDPortal-PortailEDPE@gnb.ca](mailto:EECDPortal-PortailEDPE@gnb.ca)**